

VILLE D'AUBANGE - CONCOURS CRÉATION D'UN NOUVEAU LOGO

La Ville d'Aubange organise un concours de création artistique, ouvert à tous, qui a pour objectif de proposer un nouveau logo à la Ville.

À la suite de ce concours, une charte graphique sera élaborée afin de donner à la commune une identité visuelle officielle. Cette dernière sera déclinée sur les différents supports de communication.



Logo actuel

REGLEMENT

Public :

Ce concours est gratuit et ouvert à tous. La participation peut être individuelle ou en groupe.

Les participants de moins de 18 ans devront avoir l'accord de leur(s) (co)parent(s) ou titulaire(s) de l'autorité parentale pour concourir.

Cet accord sera manifesté et validé par la délivrance d'une autorisation de la personne représentant le mineur, remplie, datée et signée par la personne adéquate.

Conditions de création :

Le logo est destiné à être utilisé sur tous les supports et outils de communication de la Ville d'Aubange, qu'ils soient papier ou numérique.

Le logo doit représenter de manière simple et moderne la Ville d'Aubange. Il ne devra comporter aucun élément contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs. Toute proposition de logo qui ne répondra pas à l'intégralité de ces critères ne sera pas retenue.

Le logo sera accompagné d'une notice explicative sur le choix des éléments du logo (typographie, couleurs, etc).

Tous les logos seront visionnés par l'organisateur qui se réserve le droit d'écarter ceux qui ne respecteraient pas une ou plusieurs des conditions visées ci-dessus. Le concours sera déclaré nul si aucun des logos présentés ne satisfait aux exigences du jury.

Conditions de participation :

Chaque participant peut remettre au maximum 3 projets de logos.

L'adhésion au concours entraîne l'entière acceptation du présent règlement.

Les participants garantissent que leur création est originale et qu'ils sont titulaires de la totalité des droits d'auteur sur celle-ci.

Afin de valider leur participation, les candidats doivent renvoyer les éléments suivants par voie électronique à communication@aubange.be et/ou par voie postale à l'Administration Communale d'Aubange, 22 rue Haute à 6791 Aubange ; Service Communication **pour le 1^{er} mars 2022 au plus tard** :

- la représentation du logo en couleur et une représentation en niveau de gris,
- une présentation détaillée expliquant la proposition, la vision du projet et justifiant le choix esthétique et symbolique du logo,
- une déclaration sur l'honneur, signée par le(s) participant(s), affirmant que le projet est le fruit de son/leur travail personnel et que celui-ci ne porte pas atteinte aux droits de tiers et ne viole aucun droit d'auteur,
- le présent règlement, daté et signé,
- le formulaire de participation ci-annexé dûment rempli, daté et signé.

CAHIER DES CHARGES

Format

SVG – JPEG – PSD – TIFF – AI – EPS – PDF

Les formats vectoriels (SVG, AI ou EPS) seront préférés aux formats en pixels.

Résolution pour les formats en pixel : au moins 300 dpi pour une taille de 20 cm de large. La taille doit être également adaptée pour divers affichages : du très grand au très petit.

Couleurs, formes ou police de caractère

Le logo devra être fourni en couleur accompagné de sa déclinaison en noir et blanc et de sa version en défoncée de blanc sur fond de couleur.

L'utilisation de dégradés de couleurs est fortement déconseillée.

Si une police particulière autre que les polices courantes est utilisée au sein du logo, elle doit être libre de droit et transmise en pièce jointe à l'organisateur.

L'organisateur se réserve le droit, après sélection du logo, de demander au candidat d'apporter des modifications, si nécessaire.

Les documents ne doivent pas être signés, ni porter de marques distinctives permettant d'identifier son auteur.

Critères de sélection

Le logo doit être lisible (même en miniature, unique, original, simple, intemporel, efficace, polyvalent/fonctionnel, approprié, pratique, reconnaissable et déclinable en N/B sur différents supports.

CALENDRIER DU CONCOURS

Dépôt du dossier : **1^{er} mars 2022 au plus tard**

Sélection : la sélection aura lieu pour début avril

Une preuve de réception des documents sera formulée par simple retour d'e-mail si le dépôt se fait sous format électronique ou par récépissé papier si le dépôt se fait à la l'administration communale sur clé USB. Les documents ne seront pas renvoyés par la commission.

RECOMPENSE

Le lauréat se verra remettre une récompense de 1000€. Son projet sera largement diffusé dans les médias locaux, sur le site internet de la Ville, le blog communal, l'outil de participation citoyenne Flucity et sur la page Facebook de la Ville.

DROITS D'AUTEUR

Les participants garantissent que leur création est originale et qu'ils sont titulaires de la totalité des droits d'auteur sur celle-ci.

Au moment de leur participation au concours, les participants acceptent que les droits d'auteur relatifs au logo qu'ils ont produit dans le cadre de ce présent concours soient transférés, à titre exclusif et gratuit et pour une durée illimitée à la Ville d'Aubange.

Ainsi, les participants autorisent la Ville d'Aubange à exploiter l'ensemble des éléments sélectionnés dans le cadre de ce concours. Cette autorisation implique la reproduction et la communication publiques de ces éléments par le biais de supports papier, numérique ou Internet.

Les participants acceptent que leur création soit éventuellement modifiée, recadrée et/ou accompagnée de commentaires écrits. En participant au concours, les candidats autorisent la publication de leurs éléments, sans réclamer de participation financière.

Le participant retenu s'engage à signer tout document nécessaire allant dans ce sens à l'issu du concours et notamment le document de cession de droits. Néanmoins, il reste l'auteur des éléments sélectionnés et sera cité en tant que tel auprès du public et de la presse et sera autorisé à communiquer dessus s'il le souhaite.

LIMITE DE RESPONSABILITE

La Ville d'Aubange ne pourra être tenue pour responsable suite à tout problème lié au déroulement du concours, qu'il s'agisse d'une erreur humaine, d'un problème informatique, technologique ou de quelque autre nature. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'annulation, de report et/ou annulation du concours dus à des circonstances dites de force majeure.

En outre, la Ville d'Aubange ne saurait être tenue pour responsable du non-respect du droit à l'image par le participant. À ce titre, tous les éventuels paiements ou recours en justice seront intégralement à la charge du participant.

Le participant garantit l'organisateur du présent concours, contre tout recours, action ou réclamation que pourrait former, à titre quelconque, tout tiers, et plus généralement au titre de toutes garanties et engagements pris dans le cadre du présent règlement. Il s'engage à dégager l'organisateur de toute responsabilité en cas de réclamations émanant de tiers du fait d'une contrefaçon de copyright ou de la violation des droits d'exploitation ou de propriété, qu'elle qu'en soit la nature.

MODALITES D'ANNULATION OU DE REPORT

La Ville d'Aubange se réserve le droit d'annuler, de reporter ou de modifier le concours sans préavis, notamment en cas de circonstances imprévues. Sa responsabilité ne pourra alors en aucun cas être engagée et aucun remboursement ne pourra être demandé par les participants. Des ajouts ou modifications de ce règlement pourront être annexés.

La Commission se réserve le droit de ne pas sélectionner de projet si aucune création ne correspond à l'attente de la Ville. Dans ce cas, une agence de graphisme réalisera le logo en relation avec le service Communication

COMPOSITION DU JURY

Les membres du jury pour ce concours de création de logo sont :

- **membres du Collège** : Mesdames BIORDI et HABARU, Messieurs KINARD et BINET ;
- **conseillers communaux** : Messieurs LANOTTE et LUCAS ;
- **membres du personnel** : Madame TOMAELLO (directrice générale f.f.) et Monsieur SPOIDEN (infographiste).

VILLE D'AUBANGE - CONCOURS CRÉATION D'UN NOUVEAU LOGO

FORMULAIRE DE PARTICIPATION

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE :

N° DE TELEPHONE :

ADRESSE MAIL :

Par la présente, je déclare avoir pris connaissance du règlement relatif au concours dans son intégralité.

Fait à, le

Signature du participant précédée de la mention « Lu et approuvé » :	Signature civilement responsable (si mineur) précédée de la mention « lu et approuvé » :
----------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------